

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

ARRÊTE

**Approuvant la rectification d'erreur matérielle de la Carte Communale de Le
Bardon**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire certifie que l'arrêté n°2022-PLUIHD-006, datant du 26 octobre 2022, a été affichée en mairie, au siège de la Communauté de Communes et au pôle ressources, à partir du 02 novembre 2022 jusqu'au 03 décembre 2022.

Fait à Meung-sur-Loire, le 02/11/2022

Le Président de la Communauté de
Communes des Terres du Val de Loire



Pauline MARTIN

Certificat à remplir et à envoyer à l'issue du délai de 1 mois :

Préfecture du Loiret

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique

181, rue de Bourgogne

45042 ORLEANS Cedex 1